[Fiche technique]

Ceinture cuir pompier 118cm avec boucle argent tenue tsc

Réf. 160010

Conforme au règlement pompier qui en impose l'usage dans le tenue de service courant.
Matière cuir, longueur 118cm.

Port de la ceinture – Tenue de service courant (TSC)

Ceinture reglement pompier: : obligatoire et réglementé :

- La ceinture en cuir noir avec boucle argentée est obligatoire dans la tenue de service courant, sauf consigne particulière du SDIS.
- Elle est portée avec le pantalon de service et accompagne la chemise, polo ou veste de service selon les saisons.

Caractéristiques de cette ceinture pompier:

- Matière : cuir noir pleine fleur
- Largeur : environ 45 mm (compatible avec les passants du pantalon de service)
- Boucle : métallique, finition argentée, ardillon classique
- Longueur : adaptée au tour de taille du porteur, sans excédent visible

Références tenue pompier :

- Arrêté du 6 mai 2000 relatif à la tenue des sapeurs-pompiers (pour les règles générales).
- Règlement intérieur du SDIS concerné (chaque SDIS peut avoir ses propres exigences en termes de tenue).
- Référentiel des tenues BSPP ou BMPM (pour les brigades parisienne et marseillaise).

Caractéristiques techniques

Couleur	Noir
Conforme 10g	Non
Matière	Cuir Métal
Garantie	12
Classification	Non concerne
Partie du corps	
Code SH	42033000
Référence fabricant (MPN)	920
Etanche	Non
Poids du produit	0.74

Photos

ceinture cuir boucle argent